



Wallonie

COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est sprl Maison Baijot.

Le terrain concerné est situé à **Rue des Bouleaux - 6180 Courcelles** et cadastré 2ème div. section A n° 185N3, 185Z3.

Le projet consiste en "**Construction d'un immeuble de 9 appartements**" et présente les caractéristiques suivantes :

Le bâtiment s'implante sur les lots 36 et 37 du lotissement, à +/- 10m de la limite de propriété avant et à 5,00m des limites de propriétés latérales. Le gabarit est R+2 surplombé d'une toiture à deux versants avec faitage parallèle à la voirie. Les hauteurs sous-corniche et maximale sont respectivement de 7,50m (8,51m pour les lucarnes) et 11,83m. Le volume principal (23,95m x 15,00m) est agrémenté de balcons et d'un abri pour vélos. Le rez-de-chaussée est composée d'un garage et d'un appartement 2 chambres, le premier étage est composé de quatre appartements 2 chambres et le second étage, engagé en toiture, est composé de 4 appartements 2 chambres. Les matériaux de revêtement sont les ardoises artificielles de ton noir, les briques terre-cuite de ton brun foncé et rouge, l'acier galvanisé, le PVC de ton gris foncé, le zinc naturel de ton gris clair, la pierre bleue et le bois de ton naturel. En complément au garage prévu, 6 places de stationnement sont aménagées en plein air sur une parcelle située à proximité (à côté de l'habitation portant le numéro 37).

L'annonce de projet est organisée en vertu de l'article R.IV.40-2 § 2° - Profondeur de bâtisse 15m+4m

Le dossier peut être consulté, **vu les mesures sanitaires actuelles UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : urbanisme@courcelles.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 juillet 2020 au 24 août 2020 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO